

Une organisation et un financement du Secondaire II adaptés aux défis de notre canton

Ernest Gerber (PLR)

L'apprentissage constitue un pilier de la formation professionnelle en Suisse que de nombreux pays nous envient. Il est le fruit d'un partenariat étroit entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Il offre aux jeunes l'acquisition de connaissances pratiques et une solide expérience de la vie en entreprise.

Le besoin en personnel qualifié deviendra toujours plus aigu avec le vieillissement démographique. Aujourd'hui déjà, l'économie jurassienne n'échappe pas à cette tendance, comme le révèle le recours croissant à la main-d'oeuvre frontalière, qui occupe près d'un quart des emplois dans le canton. Or, une relève locale est nécessaire, non seulement pour offrir des perspectives d'avenir à nos jeunes, mais encore pour perpétuer et développer les savoir-faire de nos entreprises.

Dans le Jura, à l'instar d'autres cantons romands, une part importante de la formation professionnelle se déroule dans des filières à plein temps. Nombreux sont aussi les jeunes qui privilégient, après la scolarité obligatoire, la voie de la culture générale. Or, la formation en école est à la charge du canton et coûte bien plus cher que l'apprentissage.

Les entreprises qui recrutent les personnes diplômées d'une école de métier s'épargnent l'encadrement d'un apprenti et les coûts qui en résultent. Elles en retirent donc un avantage direct et discutable puisqu'elles ne contribuent pas à l'effort de formation.

Le groupe PLR est d'avis qu'une réflexion de fond doit être menée sur l'organisation et le financement du **Secondaire II**. Pour alléger et simplifier le système, il est temps de concentrer davantage les efforts du canton sur la formation professionnelle duale. La question du maintien ou non de la formation en "école des métiers" ou "culture générale" doit être examinée.

Par ailleurs, le groupe PLR estime que les entreprises qui ne s'engagent pas dans l'apprentissage doivent, elles aussi, participer au financement de la formation professionnelle. Les entreprises formatrices devraient quant à elles être dispensées d'une telle contribution.

A cet effet, il s'agirait de modifier la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles pour en élargir les objectifs et adapter son alimentation en conséquence.

Pour les raisons qui précèdent, le groupe PLR demande au Gouvernement d'analyser les modifications des bases légales nécessaires à une organisation et à un financement assurant une formation professionnelle duale à la hauteur des défis qui attendent notre canton, tout en assurant une répartition des coûts de la formation sur l'ensemble des entreprises.

Ernest Gerber (PLR)

Co-signataires

- Edgar Sauser (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)

- Michel Périat (PLR)
- Yann Rufer (PLR)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés

- 2022-03-31_14-38-49-844.pdf

Une organisation et un financement du Secondaire II adaptés aux défis de notre canton

L'apprentissage constitue un pilier de la formation professionnelle en Suisse que de nombreux pays nous envient. Il est le fruit d'un partenariat étroit entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Il offre aux jeunes l'acquisition de connaissances pratiques et une solide expérience de la vie en entreprise.

Le besoin en personnel qualifié deviendra toujours plus aigu avec le vieillissement démographique. Aujourd'hui déjà, l'économie jurassienne n'échappe pas à cette tendance, comme le révèle le recours croissant à la main-d'œuvre frontalière, qui occupe près d'un quart des emplois dans le canton. Or, une relève locale est nécessaire, non seulement pour offrir des perspectives d'avenir à nos jeunes, mais encore pour perpétuer et développer les savoir-faire de nos entreprises.

Dans le Jura, à l'instar d'autres cantons romands, une part importante de la formation professionnelle se déroule dans des filières à plein temps. Nombreux sont aussi les jeunes qui privilégient, après la scolarité obligatoire, la voie de la culture générale. Or, la formation en école est à la charge du canton et coûte bien plus cher que l'apprentissage.

Les entreprises qui recrutent les personnes diplômées d'une école de métier s'épargnent l'encadrement d'un apprenti et les coûts qui en résultent. Elles en retirent donc un avantage direct et discutable puisqu'elles ne contribuent pas à l'effort de formation.

Le groupe PLR est d'avis qu'une réflexion de fond doit être menée sur l'organisation et le financement du **Secondaire II**. Pour alléger et simplifier le système, il est temps de concentrer davantage les efforts du canton sur la formation professionnelle duale. La question du maintien ou non de la formation en « école des métiers » ou « culture générale » doit être examinée.

Par ailleurs, le groupe PLR estime que les entreprises qui ne s'engagent pas dans l'apprentissage doivent, elles aussi, participer au financement de la formation professionnelle. Les entreprises formatrices devraient quant à elles être dispensées d'une telle contribution.

A cet effet, il s'agirait de modifier la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles pour en élargir les objectifs et adapter son alimentation en conséquence.

Pour les raisons qui précèdent, le groupe PLR demande au Gouvernement d'analyser les modifications des bases légales nécessaires à une organisation et à un financement assurant une formation professionnelle duale à la hauteur des défis qui attendent notre canton, tout en assurant une répartition des coûts de la formation sur l'ensemble des entreprises.

Le 30 mars 2022

Pérint Michel
Pierre Parieff
Gabriel Voirol

Klaus Ruff
Alain
Ernest Gerber

Au nom du groupe PLR

Ernest Gerber

Présidence : Gabriel Voirol, rue des Jonnières 16, 2900 Porrentruy – 032 466 73 48 ou 079 208 65 09

Secrétaire : Pascal Haenni, Champ-de-Val 20, 2802 Develier – 078 803 34 35

Alain Schuepbauer